



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 215  
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture



PROGRAMME 215  
**Conduite et pilotage des politiques de  
l'agriculture**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Cécile BIGOT-DEKEYZER

*Secrétaire générale*

Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire (MASA), plus spécifiquement consacré au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et d'une partie des moyens en personnel et en fonctionnement des services déconcentrés.

Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique et prospective ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de grands programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère.

À ce titre, le programme poursuit trois grandes priorités qui s'inscrivent dans le cadre des orientations interministérielles de transformation publique :

- une évolution de la gestion des ressources humaines ;
- une évolution dans la gestion des projets numériques ;
- une optimisation des coûts et de la qualité des services opérationnels.

## **1) Une modernisation de la gestion des ressources humaines**

L'année 2023 a connu des évolutions sensibles de la fonction RH dans ses métiers et son organisation, compte tenu notamment de la poursuite de la mise en œuvre des lois de transformation de la fonction publique et de programmation de la recherche et du Grenelle de l'Éducation, de la réforme de la haute fonction publique, ainsi que des chantiers de convergence RH concernant l'administration territoriale de l'État (ATE). Lancée en 2021, la convergence vise à harmoniser les processus RH. Des mesures ont déjà été mises en place comme la convergence des calendriers de mobilités et la garantie du régime indemnitaire de l'agent en cas de mobilité dans le périmètre ATE.

En matière de dialogue social, l'enjeu de 2023 a été d'installer les nouvelles instances paritaires, élues en décembre 2022, dont le périmètre de compétence a été recentré sur des orientations stratégiques de gestion des ressources humaines (évolution des métiers, développement des compétences, parcours professionnels...), tout en continuant d'intégrer, sous une forme nouvelle, les problématiques d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

L'année 2023 a également permis de poursuivre la culture de la négociation collective avec l'ouverture d'une négociation en matière de protection sociale complémentaire après celle relative à l'accord télétravail conclu à l'unanimité des organisations syndicales en février 2022.

Enfin, suite à l'adoption des labels égalité et diversité à l'automne 2020, les actions conduites dans le cadre du plan d'action égalité professionnelle ont participé à l'évaluation intermédiaire de l'AFNOR, réalisée avec succès en mars 2023.

De façon transverse, l'extension du système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) RenoiRh à de nouveaux domaines (primes, etc.) se poursuit avec l'enjeu, au-delà de l'ouverture du portail agent, de déployer une offre de service qui facilite la relation entre les usagers et les gestionnaires. Par ailleurs, dans un objectif de renforcement de l'attractivité, le ministère a lancé en 2023 les travaux pour une

nouvelle page emploi du site internet du ministère pour promouvoir les métiers du ministère et rendre visibles les offres d'emploi. Son ouverture a été effective le 1<sup>er</sup> mars 2024.

## 2) Une évolution dans la gestion des projets numériques

Le MASA souhaite faire du numérique un levier de transformation, avec les priorités suivantes :

- l'amélioration de la qualité des services numériques aux usagers et aux agents : poursuite de la dématérialisation des procédures, accessibilité en ligne en tout lieu et en tout temps, conformité au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), application du principe « Dites-le-nous une fois » ;
- le maintien d'un environnement de travail numérique des agents de qualité, de l'offre bureautique aux solutions d'impression, en passant par les outils collaboratifs et l'assistance de proximité ;
- la mutualisation des outils numériques au sein de la sphère publique et la recherche de solutions existantes, éprouvées, immédiatement disponibles, plutôt que le développement de solutions spécifiques. Cette priorité s'est en particulier concrétisée dès 2023 par des projets de convergence des systèmes d'enquêtes statistiques du MASA avec ceux de l'Insee, ou avec les travaux de convergence engagés entre les systèmes d'information du MASA et ceux du MENJ ;
- une plus grande prise en compte des enjeux liés à la valorisation et à l'utilisation des données produites.

Dans sa feuille de route « Numérique et données publiques » établie fin 2023 et dont la publication devrait intervenir début 2024, le MASA engage une transformation de la gestion de ses projets numériques avec le développement d'approches plus agiles, orientées vers l'impact pour les utilisateurs, multipliant les cycles courts et évitant les « effets tunnels » entre la commande et la mise en service. La mise en place d'un incubateur et le lancement de certains projets en mode Start-up d'État doivent notamment concourir à cette plus grande rapidité dans la délivrance des produits numériques et donc dans la satisfaction des besoins des utilisateurs.

Enfin, le MASA s'est engagé dans des travaux d'allègement de sa dette technique et de sécurisation de ses systèmes et applications, au travers notamment des actions suivantes :

- lancement de la phase pilote pour le basculement du cadriceil propre au MASA vers un cadriceil standard (Angular/Springboot) ;
- prise en compte des risques croissants en matière de sécurité informatique : élaboration et mise en œuvre d'une feuille de route de maintien en conditions de sécurité, politique d'homologation des systèmes d'information, et travaux préparatoires à la création d'un centre de gestion et de réponse aux alertes de cybersécurité (CSIRT).

## 3) Une mutualisation de la gestion dans les domaines de l'immobilier et des achats

Le ministère a poursuivi ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation renforcée, en poursuivant les objectifs suivants :

### a) Améliorer la performance économique et énergétique

Le MASA s'est engagé dans la rationalisation et la densification des implantations d'administration centrale. Le travail engagé pour les quatre sites parisiens du MASA permettra au ministère de regrouper ses effectifs dans des bâtiments domaniaux. A ce titre, les travaux de rénovation du site de Varenne se termineront en 2024 ; la rénovation de trois bâtiments a respectivement été réceptionnée en 2020, 2022 et 2023. Concernant les études préalables aux travaux sur le site de Maine, elles ont été lancées début 2022. La phase de sélection des candidats dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre et le marché de maîtrise d'œuvre été notifié au lauréat en décembre 2023. Le bâtiment livré respectera la norme de surface brute dans un but de diminution des consommations énergétiques. L'objectif est une finalisation en 2026.

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière 2014-2018 puis celui de 2024-2028, en cours de finalisation, proposent des pistes d'amélioration de la performance énergétique et environnementale. Ils s'inscrivent dans la suite du plan d'action ministériel en matière de sobriété énergétique déployé à l'automne 2022. Le datacenter de Toulouse sera notamment équipé d'un système de récupération de la chaleur dégagée par les équipements informatiques afin de chauffer le bâtiment administratif attenant.

b) Renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies assignés au ministère, par la direction des achats de l'État.

En lien avec les stratégies interministérielles, la part des marchés mutualisés est renforcée et l'hypothèse d'un recours à la mutualisation ou à l'UGAP est systématiquement étudiée avant chaque renouvellement de marché.

Le déploiement d'APPACH (APPLication ACHat) dans le cadre du système d'information des achats de l'État a constitué un levier principal du renforcement du pilotage de la fonction achat au MASA.

Le secrétariat général s'est efforcé de renforcer la culture « achat » en proposant un appui méthodologique sur l'analyse des offres, la définition du besoin et la déontologie dans la commande publique.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère**

INDICATEUR 1.1 : Taux d'utilisation des téléprocédures

INDICATEUR 1.2 : Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

### **OBJECTIF 2 : Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

INDICATEUR 2.1 : Efficience de la fonction immobilière

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 2.3 : Efficience de la fonction informatique

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

### INDICATEUR

#### 1.1 – Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	73	78,04	86,75	81,83	amélioration	94
Nombre total de personnes ayant utilisé une téléprocédure	Nb	887 961	904 444	1 158 095	971 672	amélioration	1 254 945

#### Commentaires techniques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvres.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'utilisateur s'entend ici comme usager externe du ministère.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

La stabilisation des résultats depuis 2020 permet de conserver un objectif ambitieux avec le maintien des téléprocédures existantes et l'amélioration des taux d'utilisation des téléprocédures les plus en retrait (Expadon et Logics).

**Téléprocédure Expadon 2** : l'outil comporte deux modules, un relatif aux agréments, opérationnel depuis 2018 pour toutes les demandes d'agréments, l'autre relatif aux demandes de certificat export opérationnel depuis février 2020.

Suite à l'intervention de la DINUM dans la cadre de l'article 4 et après les conclusions de ses recommandations, la trajectoire a été revue et l'accent a été mis notamment sur le passage du mode projet au mode récurrent (RUN) au 01/01/2024. En gestion d'application, la maintenance corrective ou évolutive constitue un nouvel enjeu.

**Téléprocédure Logics** : Logics permet la demande en ligne d'autorisation d'exploiter des terres agricoles. Le taux d'utilisation était relativement faible (autour de 13 %), en lien notamment avec la complexité de la procédure d'instruction adossée à la téléprocédure. Des travaux ont été engagés en 2022-2023 pour tenir compte des retours des usagers et améliorer la téléprocédure.

Les autres téléprocédures prises en compte dans le calcul de l'indicateur ne sont pas modifiées et le taux d'utilisation reste relativement stable :

- Téléprocédure Telecalam : les résultats 2023 correspondent à l'année de mise en œuvre d'une réforme ayant entraîné un décalage dans le temps des phases de dépôt ;
- Arpent (inscription aux examens dans l'enseignement agricole) ;

- Télédéclaration des ruchers ;
- Dematic (demandes de remboursement de TICGN - Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel - et TICPE - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) ;
- Visites sanitaires (obligatoires dans les filières bovine, avicole, porcine, caprine, ovine et équine) ;
- Les aides PAC.

## INDICATEUR

### 1.2 – Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Exploitations agricoles et forestières	%	42	36,5	48	34	absence amélioration	40

#### Commentaires techniques

**Source des données :** Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

**Mode de calcul :** Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur vise à mesurer les avancées de la dématérialisation des enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel. La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières et exclut donc les enquêtes aperiodiques.

**Concernant la dématérialisation des enquêtes auprès des exploitants agricoles,** elle a été mise en œuvre à grande échelle pour la première fois avec la collecte du recensement agricole qui s'est déroulée par internet entre octobre 2020 et mai 2021. Cette dématérialisation a été proposée à 392 000 exploitations agricoles. Le taux de réponse par internet a été de 78 %, ce qui est extrêmement élevé et encourageant. Cependant, il a été obtenu grâce à un outillage ergonomique et à la mise en place d'un dispositif d'assistance et de relance performant mis en œuvre par des prestataires spécialistes de la conduite de ce type d'opération. S'agissant d'une enquête non périodique, ayant lieu tous les 10 ans, ses résultats n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur.

Pour autant, les enseignements tirés de cette opération permettent d'éclairer la réflexion menée au sein du ministère sur les conditions de réussite d'une dématérialisation sur les enquêtes périodiques (enquêtes « cheptel » auprès des éleveurs et « terres labourables » auprès des cultivateurs) auprès des agriculteurs. Une expérimentation de la collecte par internet de l'enquête sur les cheptels a été conduite en mai et novembre 2021 auprès de 2 500 éleveurs au total dans 3 régions. L'analyse approfondie du retour d'expérience de cette opération menée dans des délais courts, en terme de taux de réponse, d'outil et d'organisation a conduit au choix de reconduire depuis 2022 les modalités classiques de la collecte auprès des agriculteurs (collecte par téléphone), le ministère de disposant ni de l'outillage ni des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une collecte multi-mode (internet et complément par téléphone ou face à face). Ceci a pour impact de diminuer le taux entre 2021 et 2022, et a conduit à actualiser les cibles sur la période 2023-2026. Des projets sont en cours avec l'Insee notamment pour disposer de ces outils à échéance 2025-2026. A noter concernant les enquêtes aperiodiques, qu'il a été décidé à ce stade de conduire l'enquête européenne 2023 sur la structure des exploitations agricoles (70 000 unités enquêtées) en mode CAPI c'est à

dire avec des enquêteurs équipés d'ordinateurs portables. La question de la dématérialisation de l'enquête 2026 sur les structures agricoles pourra se reposer si les outils adéquats sont disponibles.

**Concernant le secteur forestier**, une enquête dématérialisée a été conduite en 2020 auprès des groupements forestiers visant à améliorer l'univers de l'enquête sur les exploitations forestières qui sur ce périmètre semblait incomplet.

L'enquête annuelle régulière sur les exploitations forestières et scieries est dématérialisée depuis 2017. Un questionnaire internet est proposé à plus de 80 % des unités enquêtées. Mais les taux de réponse doivent encore être améliorés. Les efforts se sont poursuivis en 2022 et 2023 sur la simplification du questionnaire pour essayer d'accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse. L'univers de cette enquête a été ajusté en 2022 au vu des réponses à l'enquête en 2021 des groupements forestiers identifiés en 2020 comme répondants potentiels.

Enfin, concernant les **entreprises aquacoles**, l'enquête annuelle est entièrement dématérialisée, et externalisée auprès d'un prestataire externe.

**Pour ce qui est des industriels enquêtés**, la dématérialisation des enquêtes est achevée. L'organisation de la collecte qui était répartie entre les organisations professionnelles agréés et les équipes internes du Service de la statistique et de la prospective a été revue avec une ré-internalisation de la collecte, dématérialisée entièrement depuis 2021, avec une simplification du questionnement.

## OBJECTIF

2 - Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

## INDICATEUR

### 2.1 - Efficience de la fonction immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,73	13,98	12,33	12,33	cible atteinte	11,63
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	25,25	27,13	27,44	33,20	absence amélioration	38,88
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	149,35	149,19	269,65	122,13	cible atteinte	224,08
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	18,75	25	16,67	36,99	absence amélioration	12,50
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	58,46	35,11	30,27	33,76	amélioration	0

### Commentaires techniques

Source des données : MASA - Secrétariat général, sous-direction de la logistique et du patrimoine, bureau du patrimoine immobilier

### Mode de calcul :

Le ratio SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail prend en compte le nouveau schéma d'implantation du MASA.

Les ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB (surface utile brute) prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MASA.



Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Ne sont considérés que les projets en dépassement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre. Les durées et budgets réactualisés sont estimés à date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### **Concernant le ratio SUN (Surface Utile Nette)/postes de travail :**

Les surfaces du bâtiment en travaux n'ont pas été comptabilisées dans le calcul.

En 2022, sur le site de Varenne, d'importants déménagements (équivalents à environ la moitié des postes de l'administration centrale du MASA) ont été réalisés suite à la réception des travaux du bâtiment E et afin de libérer le bâtiment C dont les travaux ont commencé en décembre 2022. A l'issue de ceux-ci tout début janvier 2023, un tiers des surfaces du site de Vaugirard ont été restitués. A la fin de l'année 2023, le site de Maine, qui était encore utilisé comme site tampon jusqu'à la livraison des travaux du bâtiment C, de Varenne, a été libéré dans sa totalité et les bâtiments B et C, de Maine, ont été remis à l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture) en vue de la réalisation des travaux de construction de leur siège. Les agents du site de Maine ont été relogés sur le site de Varenne, entraînant une densification et une diminution du ratio de SUN/postes de travail, en 2024.

### **Concernant le ratio entretien lourd/SUB (Surface Utile Brute) :**

La mise en œuvre du schéma directeur du MASA s'échelonne sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. L'augmentation escomptée du ratio « entretien lourd/SUB » prévue en 2023, a été revue à la baisse en raison du décalage du démarrage des études relatives à la réhabilitation du bâtiment libéré par AgroParistech sur le site de Maine en raison du retard pris dans le recrutement de la maîtrise d'œuvre de Maine ainsi que du décalage du lancement de l'opération de restauration des façades du site de Varenne. Le maintien du ratio entretien lourd / SUB en 2023 traduit donc uniquement l'activité relative à la rénovation du bâtiment C (Varenne).

L'année 2024 verra ce ratio fortement augmenter puisqu'outre l'engagement des marchés de travaux du site de Maine, les opérations de modernisation de l'Hôtel de Villeroy et d'extension des salles de restauration du restaurant inter-administration (RIA) de Barbet-de-Jouy seront lancées. Les travaux de restauration des façades du site de Varenne quant à eux démarreront également en fin d'année 2024. Il est à noter que la totalité de la SUB est considérée pour le calcul de ce ratio.

### **Concernant le taux d'écart budgétaire et calendaire :**

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la complexité des déménagements entre les différentes phases de travaux et à la légère augmentation de la durée des travaux du bâtiment E au regard de leur ampleur (réalisation de deux surélévations non prévues dans le programme initial). Ce taux d'écart est augmenté par les conséquences de la crise sanitaire, décalant le démarrage des travaux du bâtiment E à la fin de l'année 2020 et engendrant une perte de productivité des entreprises sur l'année 2021. L'augmentation du taux d'écart calendaire en 2023 par rapport au prévisionnel du PAP 2023 s'explique par l'intégration du retard pris dans le recrutement de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du bâtiment d'AgroParistech à Maine et dû au dépôt de bilan de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de l'élaboration du programme de l'opération.

Le taux d'écart budgétaire est principalement lié au projet Varenne. Il s'explique par la mise en œuvre de dispositifs visant à limiter les nuisances sonores ainsi que la décision de profiter des échafaudages en place dans le cadre des travaux pour ravalier la façade du bâtiment E ainsi que par l'intégration de la réfection des

cours et de certaines façades, fortement dégradées, dans le périmètre des travaux du bâtiment C. Sa légère augmentation en 2023 résulte de l'intégration du remplacement des huisseries des bâtiments A et B de Varenne, dans le programme de restauration des façades, afin de profiter des échafaudages qui doivent être mis en place.

## INDICATEUR

### 2.2 - Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	2,35	2,25	2,44	2,02	absence amélioration	2,63
Taux de performance achat	%	1,64	2,44	2,04	2,15	cible atteinte	1,7

#### Commentaires techniques

##### Gains relatifs aux achats

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ». Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la Direction des achats de l'État (DAE).

Mode de calcul :

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

##### Taux de performance achat

Source des données : les données sont extraites du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ».

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'année 2023, les données consolidées en programmation avaient permis de recenser 71 procédures de marchés. L'ensemble des gains avait été estimé à 2 M€ (cible actualisée dans le PAP 2023). Les gains réalisés effectivement s'élèvent à 2,02 M€ TTC pour un total de 64 procédures de marché notifiées. L'objectif cible a donc été réalisé à hauteur de 101 %.

Cette réussite s'explique par :

- La réalisation d'un gain exceptionnel sur les 4 lots de la procédure de marché « Travaux de remplacement des huisseries et de rénovation de la toiture du site de Paris Barbet de Jouy » s'élevant à 785 326 € TTC. Ce gain représente à lui seul 39 % des gains réalisés en 2023.
- Un reliquat de gain de 500 k€ issu de la performance réalisée sur les marchés notifiés en 2022. Ce reliquat représente 25 % des gains réalisés en 2023.

Les gains restants proviennent des performances réalisées sur 14 procédures de marchés.

En outre, certaines procédures notifiées au second semestre 2023 sont à l'origine d'importants gains d'achat. Cependant, compte tenu de la méthode de calcul des gains d'achat (basée sur 12 mois au prorata de la date de notification), les gains réalisés sont reportés en majeure partie sur l'année 2024.

Parmi ces procédures, deux gains notoires sont constatés :

- un gain de 658 950 € réalisé sur le marché de fourniture de vaccins contre l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ;
- un gain de 312 898 € réalisé sur le marché interministériel de transport de colis en température dirigée.

L'année 2023 a donc permis de dégager des gains d'achat sur un total de 15 procédures de marchés, soit 23 % des procédures notifiées. Le gain moyen base « 12 mois » par procédure de marché s'élève à 31 640 € TTC.

A titre de comparaison, 12 procédures de marchés sur 66 (18 %) avaient permis de dégager des gains en 2022.

L'année 2023 marque donc une hausse du nombre de procédures notifiées à l'origine de gains d'achat.

Cette hausse est la conséquence d'un nombre plus élevé de nouvelles procédures notifiées en 2023. En effet, des gains d'achat sont davantage constatés sur les nouveaux projets de marché en comparaison avec les renouvellements de marchés. Ce constat s'explique par une conjoncture économique marquée par une forte inflation, accentuant les difficultés du ministère pour réaliser des gains lors du renouvellement des marchés.

Le taux de performance pour l'année 2023 est de 2,15 % du montant de dépenses sur l'ensemble des marchés (94 M€) recensés sur l'outil de gestion des marchés : APPACH.

## INDICATEUR

### 2.3 – Efficience de la fonction informatique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	311,93	256,76	272,16	272,16	cible atteinte	Non déterminé
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	356,76	193,98	256,75	256,75	cible atteinte	Non déterminé

#### Commentaires techniques

##### Grands projets informatiques

Les grands projets considérés concernent le programme EXPADON conduit sous responsabilité de FranceAgriMer, le programme SIRENA conduit sous responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le programme RESYTAL conduit sous la responsabilité de la Direction générale de l'alimentation ainsi que, depuis 2018, le programme OSHIMAE sous la responsabilité du MTE (Ministère de la Transition Écologique) et depuis 2019 le programme RenoIRH.

Ces programmes ont tous fait l'objet d'une approbation de la DINUM et sont compris dans le top 50 des projets informatiques de l'État. Cet indicateur connaît des évolutions de périmètre. Pour 2022, l'évolution est détaillée dans le volet dédié aux grands projets informatiques.

Source des données : MASA – Service du numérique

Mode de calcul : conforme à la demande de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINUM. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à partir de la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les projets OSHIMAE (création d'une plate-forme d'hébergement interministérielle proposant des offres de services d'hébergement de baies et d'infrastructures à la demande (Cloud)) et Renoir RH étant sortis du panorama des grands projets SI de l'État, seul subsiste EXpadon.

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) et FranceAgriMer se sont engagés dans la facilitation et la simplification des démarches sanitaires des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires par la dématérialisation des procédures avec le développement de la plateforme numérique Expadon 2. Cela se concrétise par la dématérialisation, depuis 2017, des procédures d'agrément export requis pour l'ensemble des marchés (dont Chine, USA, Russie, Chili, Japon, etc.) et, depuis 2020, par celle des demandes de certificats sanitaires qui doivent accompagner chaque marchandise exportée (pour un premier périmètre de produits : lait et produits laitiers). Le projet Expadon est sorti des grands projets de l'État au 2<sup>e</sup> semestre 2023. En conséquence, l'indicateur n'est pas reconduit en 2024.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	195 990 702 175 195 978	20 548 575 22 814 103	371 142	1 748 971	<b>216 539 277</b> <b>200 130 193</b>	216 881 533
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	14 993 763 14 006 489	3 551 664 5 006 216		729 227	<b>18 545 427</b> <b>19 741 932</b>	21 175 017
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 720 345 291 932 680	7 550 807 8 940 406	389 962	115 179	<b>343 271 152</b> <b>301 378 227</b>	345 110 287
04 – Moyens communs	44 705 143 39 181 256	21 344 925 27 211 602	44 054 214 5 204 939	590 000 644 726	<b>110 694 282</b> <b>72 242 523</b>	111 269 413
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>591 409 953</b>	<b>52 995 971</b>	<b>44 054 214</b>	<b>590 000</b>	<b>689 050 138</b>	<b>694 436 250</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+8 297 523 (hors titre 2)		+8 297 523	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-8 460 336		+15 696 592 (hors titre 2)		+7 236 256	
Total des AE ouvertes	582 949 617		121 634 300 (hors titre 2)		704 583 917	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>520 316 403</b>	<b>63 972 327</b>	<b>5 966 042</b>	<b>3 238 103</b>	<b>593 492 875</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	195 990 702 175 195 978	25 078 986 25 699 170	334 988	2 348 504	<b>221 069 688</b> <b>203 578 641</b>	221 411 944
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	14 993 763 14 006 489	3 551 664 4 688 169		577 740	<b>18 545 427</b> <b>19 272 398</b>	21 175 017
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 720 345 291 932 680	7 755 043 9 044 669	389 816	117 603	<b>343 475 388</b> <b>301 484 768</b>	345 314 523
04 – Moyens communs	44 705 143 39 181 256	18 175 957 26 902 166	28 438 057 6 331 116	590 000 644 726	<b>91 909 157</b> <b>73 059 263</b>	92 484 288
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>591 409 953</b>	<b>54 561 650</b>	<b>28 438 057</b>	<b>590 000</b>	<b>674 999 660</b>	<b>680 385 772</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+8 297 523 (hors titre 2)		+8 297 523	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-8 460 336		-1 835 057 (hors titre 2)		-10 295 393	
Total des CP ouverts	582 949 617		90 052 173 (hors titre 2)		673 001 790	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>520 316 403</b>	<b>66 334 173</b>	<b>7 055 920</b>	<b>3 688 573</b>	<b>597 395 070</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>						
<i>Consommation 2022</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	192 324 577 177 402 795	28 738 159 30 880 057	225 694	1 350 000 1 349 985	222 412 736	<b>222 432 736</b> <b>209 858 531</b>
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	11 562 103 13 102 505	3 751 664 4 751 741	500 000	550 946	15 813 767	<b>18 380 664</b> <b>18 405 193</b>
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	313 973 462 292 680 193	7 359 407 9 675 657	182 958	110 959	321 332 869	<b>324 387 791</b> <b>302 649 767</b>
04 – Moyens communs	36 461 111 37 705 037	18 765 236 27 098 527	25 869 437 6 253 648	450 000 565 700	81 545 784	<b>82 884 578</b> <b>71 622 912</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>554 321 253</b>	<b>58 614 466</b>	<b>26 369 437</b>	<b>1 800 000</b>	<b>641 105 156</b>	<b>648 085 769</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>520 890 530</b>	<b>72 405 982</b>	<b>6 662 300</b>	<b>2 577 591</b>		<b>602 536 402</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>						
<i>Consommation 2022</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	192 324 577 177 402 795	23 633 817 26 897 242	228 914	1 950 000 1 929 801	217 908 394	<b>217 928 394</b> <b>206 458 752</b>
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	11 562 103 13 102 505	3 851 664 4 712 379	500 000	522 307	15 913 767	<b>18 480 664</b> <b>18 337 192</b>
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	313 973 462 292 680 193	7 563 643 11 144 452	206 787	112 884	321 537 105	<b>324 592 027</b> <b>304 144 316</b>
04 – Moyens communs	36 461 111 37 705 037	15 630 220 23 452 945	22 502 013 5 498 043	450 000 565 700	75 043 344	<b>76 382 138</b> <b>67 221 726</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>554 321 253</b>	<b>50 679 344</b>	<b>23 002 013</b>	<b>2 400 000</b>	<b>630 402 610</b>	<b>637 383 223</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>520 890 530</b>	<b>66 207 019</b>	<b>5 933 744</b>	<b>3 130 693</b>		<b>596 161 985</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	520 890 530	591 409 953	520 316 403	520 890 530	591 409 953	520 316 403
Rémunérations d'activité	328 505 579	382 594 454	329 089 934	328 505 579	382 594 454	329 089 934
Cotisations et contributions sociales	185 953 035	202 866 317	183 272 351	185 953 035	202 866 317	183 272 351
Prestations sociales et allocations diverses	6 431 916	5 949 182	7 954 119	6 431 916	5 949 182	7 954 119
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	72 405 982	52 995 971	63 972 327	66 207 019	54 561 650	66 334 173
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 920 374	51 620 902	62 783 562	64 720 734	53 186 581	65 224 718
Subventions pour charges de service public	1 485 608	1 375 069	1 188 765	1 486 285	1 375 069	1 109 455
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	6 662 300	44 054 214	5 966 042	5 933 744	28 438 057	7 055 920
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 525 554	43 836 823	5 580 543	4 955 557	28 220 666	6 187 793
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 136 746	0	189 847	978 187	0	672 476
Subventions pour charges d'investissement	0	217 391	195 652	0	217 391	195 652
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	2 577 591	590 000	3 238 103	3 130 693	590 000	3 688 573
Transferts aux ménages	849 700	0	1 179 996	1 450 000	0	1 779 996
Transferts aux entreprises	12 241	140 000	13 064	10 243	140 000	12 710
Transferts aux collectivités territoriales	596 627	450 000	632 561	598 252	450 000	636 936
Transferts aux autres collectivités	1 119 022	0	1 412 482	1 072 198	0	1 258 932
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>689 050 138</b>			<b>674 999 660</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-8 460 336			-8 460 336	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+23 994 115			+6 462 466	
<b>Total*</b>	<b>602 536 402</b>	<b>704 583 917</b>	<b>593 492 875</b>	<b>596 161 985</b>	<b>673 001 790</b>	<b>597 395 070</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	7 139 653	5 386 112	8 297 523	7 139 653	5 386 112	8 297 523
<b>Total</b>	<b>7 139 653</b>	<b>5 386 112</b>	<b>8 297 523</b>	<b>7 139 653</b>	<b>5 386 112</b>	<b>8 297 523</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		3 000		3 000				
03/2023		26 850		26 850				
04/2023		49 945		49 945				
06/2023		15 000		15 000				
07/2023		29 382		29 382				
08/2023		385 864		385 864				
10/2023		74 790		74 790				
11/2023		572 644		572 644				
12/2023		81 221		81 221				
01/2024		360		360				
<b>Total</b>		<b>1 239 057</b>		<b>1 239 057</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		2 078 678		2 078 678				
03/2023		1 468 819		1 468 819				
04/2023		883 393		883 393				
05/2023		455 069		455 069				
06/2023		105 630		105 630				
07/2023		125 000		125 000				
10/2023		705 587		705 587				
12/2023		1 236 290		1 236 290				
<b>Total</b>		<b>7 058 466</b>		<b>7 058 466</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		14 863 831						
<b>Total</b>		<b>14 863 831</b>						



## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2023		2 627 970		2 627 970				
<b>Total</b>		<b>2 627 970</b>		<b>2 627 970</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		4 639 584		8 289 009				
<b>Total</b>		<b>4 639 584</b>		<b>8 289 009</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					445 837	385 902	445 837	385 176
20/11/2023					55 707		55 707	
20/11/2023						29 735		29 735
<b>Total</b>					<b>501 544</b>	<b>415 637</b>	<b>501 544</b>	<b>414 911</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						52 631		52 631
20/11/2023		328 333		328 333	377 573		377 573	
<b>Total</b>		<b>328 333</b>		<b>328 333</b>	<b>377 573</b>	<b>52 631</b>	<b>377 573</b>	<b>52 631</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023					7 581 219	6 294 858	7 581 219	12 612 827
<b>Total</b>					<b>7 581 219</b>	<b>6 294 858</b>	<b>7 581 219</b>	<b>12 612 827</b>

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>30 757 241</b>		<b>19 542 835</b>	<b>8 460 336</b>	<b>6 763 126</b>	<b>8 460 336</b>	<b>13 080 369</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	195 990 702 175 195 978	20 548 575 24 934 215	216 881 533 200 130 193	195 990 702 175 195 978	25 078 986 28 382 663	221 411 944 203 578 641
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	14 993 763 14 006 489	3 551 664 5 735 443	21 175 017 19 741 932	14 993 763 14 006 489	3 551 664 5 265 908	21 175 017 19 272 398
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 720 345 291 932 680	7 550 807 9 445 547	345 110 287 301 378 227	335 720 345 291 932 680	7 755 043 9 552 088	345 314 523 301 484 768
04 – Moyens communs	44 705 143 39 181 256	65 989 139 33 061 267	111 269 413 72 242 523	44 705 143 39 181 256	47 204 014 33 878 007	92 484 288 73 059 263
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>591 409 953</b>	<b>97 640 185</b>	<b>689 050 138</b>	<b>591 409 953</b>	<b>83 589 707</b>	<b>674 999 660</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-8 460 336	+23 994 115	+15 533 779	-8 460 336	+6 462 466	-1 997 870
Total des crédits ouverts	582 949 617	121 634 300	704 583 917	582 949 617	90 052 173	673 001 790
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>520 316 403</b>	<b>73 176 472</b>	<b>593 492 875</b>	<b>520 316 403</b>	<b>77 078 667</b>	<b>597 395 070</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+62 633 214	+48 457 828	+111 091 042	+62 633 214	+12 973 507	+75 606 721

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 1 012 034 €.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	591 409 953	97 640 185	689 050 138	591 409 953	83 589 707	674 999 660
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>591 409 953</b>	<b>97 640 185</b>	<b>689 050 138</b>	<b>591 409 953</b>	<b>83 589 707</b>	<b>674 999 660</b>

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du programme 215 n'a pas été modifiée.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Concernant les crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 ont été abondés de la façon suivante :

- les arrêtés de reports ont ouvert 22 131 385 € en AE et 10 916 979 € en CP dont :
  - 14 863 831 € en AE au titre des autorisations d’engagement affectées non engagées (AENE) par arrêté du 19 janvier 2023 portant report de crédits ;
  - 2 627 970 € en AE et CP au titre des fonds de concours tardifs (arrêté du 3 février 2023 portant report de crédits de fonds de concours) ;
  - 4 639 584 € en AE et 8 289 009 € en CP concernant des dépenses hors tranches fonctionnelles et hors fonds de concours (arrêté du 23 février 2023 portant report de crédits) ;
- le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits a permis le remboursement de prestations informatiques (-275 018 € en AE et -274 292 € en CP) et le financement du programme interministériel de formation à distance MENTOR (-110 884 € en AE=CP) ;
- le décret de virement n° 2023-510 du 27 juin 2023 concerne le remboursement de l’acheminement des masques chirurgicaux par la DGER (87 369 € en AE=CP) et le remboursement de prestations vers la DGPE au titre du concours agricole (-140 000 € en AE=CP) ;
- le décret de virement n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 concerne le remboursement de prestations informatiques (-107 267 € en AE et en CP), le financement de diverses prestations de communication (+295 600 € en AE=CP), la contribution de la DGPE aux frais de déplacement de ses agents (100 000 € en AE=CP) et le financement par la DGER d’opérations d’accompagnement managérial (+40 000 € en AE=CP).

A ces dispositions réglementaires s’ajoutent les mouvements suivants :

- des fonds de concours rattachés sur l’exercice 2023 ont ouvert 7 058 466 € en AE et CP ;
- des attributions de produits ont ouvert 1 239 057 € en AE et en CP ;
- la fongibilité asymétrique d’un montant de 1 012 034 € en AE et CP a permis à l’association d’action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l’agriculture, de procéder au remboursement des personnels mis à sa disposition par le ministère ;
- le montant des retraits d’engagements juridiques basculés (REJB) s’élève à 1 584 942 €.

En fin d’exercice, la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulée 6 294 858 M€ en AE et 12 612 827 € en CP. Cette annulation s’est traduite :

- en AE, par une annulation partielle de la mise en réserve de 6 294 858 € ;
- en CP, par une annulation totale de la mise en réserve (5 740 994 €) et une annulation de crédits disponibles (6 871 832 €).

### Concernant les crédits de titre 2 :

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion sont les suivants :

- Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :

- 30 000 € (21 504 € HCAS et 8 496 € CAS) en provenance du programme 147 « Politique de la ville », au titre du remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du Préfet – 1<sup>er</sup> versement ;
- -177 018 € (-122 328 € HCAS et -54 690 € CAS) et - 3 ETPT à destination du programme 354 « Administration territoriale de l’État », au titre du financement du transfert d’agents dans le cadre de l’extension du périmètre de compétence des centres de services partagés du ministère de l’intérieur ;
- 188 570 € (HCAS) et +3 ETPT en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables », au titre du financement du système d’information de la police de l’eau ;
- -104 443 € (-76 771 € HCAS et -27 672 € CAS) et -1 ETPT, à destination du programme 209 « Solidarité à l’égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » et destiné au

financement d'effectifs représentant le Président de la République auprès des acteurs et des réseaux de la gastronomie et de l'alimentation ;

- -260 985 € (-178 971 € HCAS et - 82 014 € CAS) et -5 ETPT, à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement des centres de gestion financière ;
- -121 961 € (-67 750 € HCAS et - 54 211 € CAS) et -1 ETPT, à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de la rémunération d'un poste au Secrétariat général des affaires européennes.

Décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits :

- -105 448 € (HCAS) à destination du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement de certaines dépenses de masse salariale ;
- -272 125 € (HCAS) à destination du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destinés au financement du redéploiement des crédits entre les différents programmes du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

- Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :

- 30 000 € (21 504 € HCAS +8 496 € CAS) et +1 ETPT en provenance du programme 147 « Politique de la ville », au titre du remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du Préfet – 2<sup>e</sup> versement ;
- -35 000 € (-24 010 € HCAS et - 10 990 € CAS) à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement des centres de gestion financiers ;
- -19 966 € (-13 903 € HCAS et - 6 063 € CAS) et - 1 ETPT à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destinés au financement des emplois concernés par la création des centres de gestion financière ;
- -30 741 € (-21 728 € HCAS et - 9 013 € CAS) et -0,30 ETPT, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement d'un poste au secteur de l'environnement, énergie, climat.

## ■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours versés en 2023 (hors titre II) pour un montant total de **7 058 466 €** en AE et CP ont pour origine :

- des participations diverses aux frais de fonctionnement des services : 1 890 053 € ;
- les participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) pour 1 606 982 € ;
- la participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) pour 1 500 000 € ;
- la participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 1 249 600 € ;
- la participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER : 811 831 €.

Les attributions de produits rattachées en 2023 et mises à disposition pour un montant de **1 239 057 €** en AE et CP ont pour origine :

- des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère : 1 084 655 € ;

- le produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective : 86 001 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers : 62 400 € ;
- les redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications d'informations et de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics : 6 000 €.

En complément, 2 627 970 € en AE et en CP de fonds de concours 2022 tardifs ont fait l'objet d'un report de crédits en 2023 (Cf. supra : arrêté de report de 2022 sur 2023).

## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 957 050	7 595 483	10 552 533	2 957 050	5 740 994	8 698 044
Surgels	0	1 519 097	1 519 097	0	1 148 199	1 148 199
Dégels	-272 125	0	-272 125	-272 125	0	-272 125
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>2 684 925</b>	<b>9 114 580</b>	<b>11 799 505</b>	<b>2 684 925</b>	<b>6 889 193</b>	<b>9 574 118</b>

### Concernant les crédits de titre 2 :

Les crédits de titre 2 gelés dans le cadre de la réserve de précaution ont été dégelés à hauteur de 272 125 € dans le cadre des opérations de fin de gestion.

En outre, un surgel de 7 581 219 € a été effectué en décembre 2023.

### Concernant les crédits hors titre 2 :

La réserve de précaution HT2 de 7,8 % en AE et de 6,9 % en CP s'élevait en début de gestion 2023 à 7,59 M€ en AE et 5,74 M€ en CP. Au surplus, un surgel en mai a bloqué des crédits à hauteur de 1,52 M€ en AE et de 1,15 M€ supplémentaires.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### ■ EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1013 – Enseignants	0,00	61,04	100,00	0,00	51,49	-48,51

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1014 – A - Administratifs et Techniques	-6,00	2 925,34	2 794,00	-7,30	2 545,10	-241,60
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	-6,00	3 738,62	3 879,20	0,00	3 775,63	-103,57
<b>Total</b>	<b>-12,00</b>	<b>6 725,00</b>	<b>6 773,20</b>	<b>-7,30</b>	<b>6 372,22</b>	<b>-393,68</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1013 – Enseignants	0,00	0,00	-9,55	0,00	0,00	0,00
1014 – A - Administratifs et Techniques	0,00	-51,00	-304,19	-23,75	-12,50	-11,25
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	+2,00	0,00	-13,40	+42,41	+14,00	+28,41
<b>Total</b>	<b>+2,00</b>	<b>-51,00</b>	<b>-327,14</b>	<b>+18,66</b>	<b>+1,50</b>	<b>+17,16</b>

Le plafond d'emplois du programme 215 a été exécuté à hauteur de 96,8 % avec une consommation de 6 372 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour un plafond fixé à 6 584 ETPT en gestion 2023 compte tenu des emplois perdus du fait de la décentralisation de l'instruction des aides non surfaciques du FEADER.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1014 – A - Administratifs et Techniques	388,00	106,00	6,20	456,00	37,00	7,51	+68,00	+36,00
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	621,00	142,00	7,86	632,00	29,00	7,41	+11,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 009,00</b>	<b>248,00</b>		<b>1 088,00</b>	<b>66,00</b>		<b>+79,00</b>	<b>+36,00</b>

Le programme 215 a réalisé un schéma d'emplois de 79 ETP en dépassement de 43 ETP par rapport à la programmation. Ce dépassement résulte notamment de l'augmentation du niveau des contrats pour rationaliser les vacances frictionnelles.

Les sorties réalisées s'établissent à 1 009, pour 765 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite a été plus important que prévu (248 départs effectifs contre 226 prévus). Le nombre d'entrées réalisées s'est élevé à 1 088 pour 801 prévues en LFI.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	1 831,00	1 818,61	-51,00	+2,00	-172,38	+3,91	-3,09	+7,00
Services régionaux	1 316,00	1 298,19	0,00	0,00	-88,63	+3,98	-0,20	+4,18
Opérateurs	45,00	43,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	72,00	69,00	0,00	0,00	-10,03	+0,04	-0,30	+0,34
Services départementaux	3 193,20	2 946,22	0,00	0,00	-36,47	+10,36	+5,61	+4,75
Autres	316,00	196,70	0,00	0,00	-19,63	+0,37	-0,52	+0,89
<b>Total</b>	<b>6 773,20</b>	<b>6 372,22</b>	<b>-51,00</b>	<b>+2,00</b>	<b>-327,14</b>	<b>+18,66</b>	<b>+1,50</b>	<b>+17,16</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+36,00	1 744,00
Services régionaux	0,00	1 297,00
Opérateurs	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	69,00
Services départementaux	0,00	3 203,00
Autres	0,00	196,00
<b>Total</b>	<b>+36,00</b>	<b>6 509,00</b>

L'administration centrale comprend également les statisticiens de l'INSEE affectés en administration centrale, et qui relèvent de l'action 02 du programme 215. Les services régionaux comprennent les statisticiens de l'INSEE, affectés à ce niveau territorial, et qui relèvent de l'action 02. Les opérateurs comprennent les agents affectés à l'Institut national de formation des personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA). La rubrique « Autres » comprend pour une part essentielle les élèves fonctionnaires en formation au sein des écoles du MASA.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	1 809,00	1 771,61
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	94,00	99,00
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	4 431,20	4 192,41
04 – Moyens communs	439,00	309,20
<b>Total</b>	<b>6 773,20</b>	<b>6 372,22</b>
Transferts en gestion		-7,30



## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
24,00	0,33	0,00

Les dépenses du titre 2 au titre des apprentis sont calculées sur l'année 2023.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>328 505 579</b>	<b>382 594 454</b>	<b>329 089 934</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>185 953 035</b>	<b>202 866 317</b>	<b>183 272 351</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	137 685 883	148 698 946	134 487 960
– Civils (y.c. ATI)	136 658 763	147 555 365	133 601 043
– Militaires	583 175	639 460	382 796
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	443 945	504 121	504 121
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	45 208	67 000	50 281
Autres cotisations	48 221 944	54 100 371	48 734 111
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>6 431 916</b>	<b>5 949 182</b>	<b>7 954 119</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>520 890 530</b>	<b>591 409 953</b>	<b>520 316 403</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>383 204 647</b>	<b>442 711 007</b>	<b>385 828 443</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 692 agents pour un montant de 3,06 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>381,25</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	383,20
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,95
– GIPA	-0,37
– Indemnisation des jours de CET	-1,59
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,14</b>
EAP schéma d'emplois 2022	-0,23
Schéma d'emplois 2023	0,38
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>1,70</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>5,69</b>
Rebasage de la GIPA	0,90
Variation du point de la fonction publique	4,29

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures bas salaires	0,50
<b>GVT solde</b>	<b>2,78</b>
GVT positif	5,34
GVT négatif	-2,56
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-5,73</b>
Indemnisation des jours de CET	1,60
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-7,33
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	
<b>Total</b>	<b>385,83</b>

En 2023, le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) est de 385,83 M€.

La ligne « Autres rebasages » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) » correspond notamment à une minoration des dépenses par des rétablissements de crédits et à une sous-consommation en emplois. Le glissement vieillesse-technicité (GVT) « solde » sur les dépenses de masse salariale (hors CAS pensions) est constaté à 2 778 751,70 M€ (arrondi à 2,78 M€ dans le tableau ci-dessus).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1014 – A - Administratifs et Techniques	70 912	104 659	79 504	46 620	67 876	50 247
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	28 129	49 073	31 913	25 702	35 832	26 442

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						128 132	256 264
Plan de requalification de B en A	39	B	Tous	07-2022	6	64 066	128 132
Plan de requalification de C en B	54	C	Tous	07-2022	6	64 066	128 132
Mesures statutaires						1 567 298	3 056 052
Revalorisation des agents de catégorie B en début de carrière		B	Tous	01-2023	12	78 544	78 544
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels aux fins d'alignement avec la rémunération des agents titulaires	1 119	Contractuels	Tous	07-2023	6	1 488 754	2 977 508
<b>Total</b>						<b>1 695 430</b>	<b>3 312 316</b>

Les mesures catégorielles représentent pour le programme 215 une dépense de 1,7 M€ dont 0,20 M€ au titre de la poursuite de l'accompagnement des parcours professionnels via deux plans de requalification

(catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A) et de l'application des mesures de revalorisation des débuts de carrière des agents de catégorie B.

En outre, un montant de 1,48 M€ correspond à la revalorisation de la rémunération des agents contractuels aux fins d'alignement avec la rémunération des agents titulaires.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 617 356		<b>1 617 356</b>
Logement		745 454		<b>745 454</b>
Famille, vacances		3 349 015		<b>3 349 015</b>
Mutuelles, associations		707 220		<b>707 220</b>
Prévention / secours		974 572		<b>974 572</b>
Autres		1 030 514		<b>1 030 514</b>
<b>Total</b>		<b>8 424 131</b>		<b>8 424 131</b>

Les chiffres présentés concernent les agents relevant des programmes 215, 142 et 143.

L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.

*Dépenses pluriannuelles*

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>122 646 335</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>91 064 208</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>73 176 472</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>77 078 667</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>41 714 694</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4)</i> <b>24 909 529</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>7 755 168</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4)</i> <b>52 169 137</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>41 071 190</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>-29 614</b>					
	<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2)</b> <b>41 041 576</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>24 909 529</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>16 132 047</b>
	AE engagées en 2023 (E2) <b>73 176 472</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>52 169 137</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>21 007 335</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5)</b> <b>37 139 381</b>
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>31 980 927</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>5 158 454</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé des engagements non couverts au 31 décembre 2023 est de 37,14 M€, en baisse par rapport à la fin de l'année 2022 où ce montant s'élevait à 41,07 M€.

Les principaux postes concernés sont :

- les projets pluriannuels informatiques (11,98 M€) ;
- les baux des bâtiments d'administration centrale (8,09 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (6,54 M€) ;
- les conventions passées dans le cadre du réseau d'information comptable agricole en services déconcentrés (3,52 M€)
- les marchés de logistique (3,37 M€) ;
- les actions sanitaires et sociales, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés (0,72 M€).

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Moyens de l'administration centrale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	195 990 702	20 890 831	<b>216 881 533</b>	195 990 702	25 421 242	<b>221 411 944</b>
	175 195 978	24 934 215	<b>200 130 193</b>	175 195 978	28 382 663	<b>203 578 641</b>

L'action 1 « Moyens de l'administration centrale » regroupe les postes de dépenses relatifs à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des personnels du ministère, au programme national de formation et, pour ce qui relève des services centraux, à la formation continue, aux loyers et charges de l'administration centrale et aux dépenses de fonctionnement courant des services.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 662 116 € pour l'action 1.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	195 990 702	175 195 978	195 990 702	175 195 978
Rémunérations d'activité	128 937 173	113 337 563	128 937 173	113 337 563
Cotisations et contributions sociales	65 945 664	60 303 434	65 945 664	60 303 434
Prestations sociales et allocations diverses	1 107 865	1 554 981	1 107 865	1 554 981
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 890 831	22 814 103	25 421 242	25 699 170
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 890 831	22 814 104	25 421 242	25 699 170
Subventions pour charges de service public		-1		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		371 142		334 988
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		371 142		334 988
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 748 971		2 348 504
Transferts aux ménages		1 179 996		1 779 996
Transferts aux collectivités territoriales		48 834		48 834
Transferts aux autres collectivités		520 140		519 674
<b>Total</b>	<b>216 881 533</b>	<b>200 130 193</b>	<b>221 411 944</b>	<b>203 578 641</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 7 057 412 € en AE et 7 753 189 € en CP répartis comme suit :

- 6 959 120 € en AE et 7 044 806 € en CP en fonctionnement ;
- 98 292 € en AE et 708 384 € en CP en intervention (600 000 € en CP de transferts aux ménages, 48 834 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales et 49 458 € en AE et 59 550 € en CP de transferts aux autres collectivités).

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 512 395 € en AE et de 1 603 372 € en CP.

Cette sur-exécution s'explique par :

- le mouvement de fongibilité asymétrique intervenu à hauteur de 1 012 034 € afin de permettre à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition ;
- le paiement d'une pénalité, d'un montant de 552 550 € au FIPHFP en raison de la non-atteinte du seuil des 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi lors de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2023 au titre de 2022.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 40 000 € en AE et CP.

344 778 € en AE et en CP ont également été reportés sur cette ligne, au titre de fonds de concours tardifs 2022. Il est à noter que sur cette ligne des fonds de concours relatifs au FIPH sont arrivés trop tardivement pour être rattachés en gestion 2023. Ils l'ont été en 2024 pour un montant de 402 194 €.

#### FORMATION CONTINUE

Cette sous-action couvre l'ensemble des moyens budgétaires alloués aux actions nationales de formation continue à destination de tous les agents du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics de l'enseignement agricole (hors formation transverse au niveau local).

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 2 809 966 € en AE et à 2 565 136 € en CP répartis comme suit :

- 1 629 970 € en AE et 1 385 140 € en CP en fonctionnement ;
- 1 179 996 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 108 314 € en AE et inférieures de -136 516 € en CP.

Cet écart s'explique par :

- l'engagement en avance de phase des formations à la transition écologique pour l'administration centrale ;
- la revalorisation des moyens alloués pour les établissements de l'enseignement agricole, notamment les frais de mission pour les agents de l'enseignement technique agricole ;
- le transfert réalisé au titre de la plateforme interministérielle de formation à distance Mentor (-110 884 € en AE=CP).

#### GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS LOYERS BUDGÉTAIRES

Ce poste de dépenses recouvre le paiement des dépenses inéluctables (charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Sur cette sous-action, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 599 513 € en AE et 6 753 798 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 166 362 € en AE et de 618 205 € en CP.

L'écart à la prévision de la LFI s'explique par un mouvement de crédits relatif au fonctionnement de la salle informatique de Toulouse, et, concernant les fluides, par des coûts supérieurs à ceux budgétés compte tenu de la très forte volatilité des prix constatée en 2023. Les dépenses immobilières ont été également impactées



par la révision à la hausse des loyers privés. S'agissant des loyers, le bail de Vaugirard a été engagé initialement pour une durée de neuf ans. Le ministère a résilié partiellement ce bail à compter du 31 décembre 2022 et a procédé aux engagements pour trois années supplémentaires en 2022. Les charges et le loyer de la surface encore occupée par le MASA en 2023 s'élèvent à 493 492 € en AE et 4 086 749 € en CP.

Les dépenses se déclinent de la façon suivante :

	Loyers privés	Fluides	Autres	Total
Autorisations d'engagement	547 786	3 031 430	20 297	3 599 513
Crédits de paiement	4 304 496	2 429 005	20 297	6 753 798

#### AUTRES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits consommés ont permis de couvrir des dépenses obligatoires de logistique commune sur des marchés formalisés ou des contrats, les frais liés à la remise en état des bâtiments, les frais de changement de résidence des agents de l'administration centrale et des conseillers agricoles, et les congés bonifiés pour l'ensemble des agents du ministère. Ils couvrent également les frais de fonctionnement du cabinet, des directions, des services et des autres structures (telles que les organisations syndicales) ainsi que les projets du comité hygiène, sécurité et conditions de travail ministériel (CHSCTM).

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 11 467 325 € en AE et 11 310 539 € en CP répartis comme suit :

- 10 625 500 € en AE et 10 515 427 € en CP en fonctionnement ;
- 371 142 € en AE et 334 988 € en CP en investissement ;
- 470 683 € en AE et 460 124 € en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 598 570 en AE et de 1 218 615 € en CP.

La surconsommation constatée s'explique notamment par l'augmentation des coûts de collecte des déchets, qui incluent des frais de destruction de documents liés aux nombreux déménagements de services, par l'achat de mobiliers dans le cadre des travaux du site de Varenne et Vaugirard, ainsi que par des coûts de logistique commune plus importants que budgétés. Sur cette sous-action, des virements effectués par d'autres programmes du ministère ont permis la prise en charge des frais de déplacements des agents de la DGPE au-delà des crédits ouverts en LFI.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 62 400 € en AE et en CP.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses, soit 371 142 € en AE et 334 988 € en CP correspondent à l'achat de véhicules (163 137 €), notamment électriques, et à diverses dépenses en lien avec la mise en sécurité des locaux et la détection des incendies.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 1 748 971 € en AE et 2 348 504 € en CP. Elles concernent le versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère en charge des formations des enseignants agricoles (1 091 598 € en AE et CP sur la ligne « formation continue »).

En complément, des subventions ont été versées à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France (155 000 € sur la ligne « autres moyens ») et aux syndicats (347 362 € sur la ligne « autres moyens »). Le paiement des mutuelles a également été effectué (600 000 € en CP sur la ligne « actions sanitaires et sociales »).

**ACTION****02 - Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	14 993 763 14 006 489	6 181 254 5 735 443	<b>21 175 017</b> <b>19 741 932</b>	14 993 763 14 006 489	6 181 254 5 265 908	<b>21 175 017</b> <b>19 272 398</b>

L'action 2 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » comporte les postes de dépenses suivants :

- un poste « Statistiques et RICA » (réseau d'information comptable agricole) qui vise à la réalisation du programme de statistique agricole du ministère ;
- un poste « Recensement agricole » qui concentre l'ensemble des dépenses, hors dépenses de personnel, effectuées dans le cadre du recensement agricole 2020 ;
- un poste « Études et évaluation des politiques publiques » qui sous-tend la réalisation d'études et analyses dans le domaine des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, permettant de fonder le rôle stratégique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 132 208 € pour l'action 2.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	14 993 763	14 006 489	14 993 763	14 006 489
Rémunérations d'activité	10 502 614	9 525 015	10 502 614	9 525 015
Cotisations et contributions sociales	4 330 497	4 340 075	4 330 497	4 340 075
Prestations sociales et allocations diverses	160 652	141 399	160 652	141 399
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 181 254	5 006 216	6 181 254	4 688 169
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 181 254	4 874 030	6 181 254	4 635 294
Subventions pour charges de service public		132 186		52 874
Titre 6 : Dépenses d'intervention		729 227		577 740
Transferts aux entreprises		13 064		12 710
Transferts aux autres collectivités		716 164		565 030
<b>Total</b>	<b>21 175 017</b>	<b>19 741 932</b>	<b>21 175 017</b>	<b>19 272 398</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### STATISTIQUES ET RICA

Cette sous-action permet d'assurer le financement des enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations réglementaires européennes.

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 5 275 919 € en AE et 4 696 333 € en CP répartis comme suit :

- 4 708 685 € en AE et 4 183 390 € en CP en fonctionnement. En service central, les dépenses exécutées concernent essentiellement les frais de maquettage et d'impression ainsi que les conventions passées avec des tiers pour l'accès à des données produites par eux, indispensables pour mener à bien les travaux statistiques agricoles. Les autres postes de dépense correspondent en services déconcentrés à l'acquisition de données, aux licences de logiciel de traitement statistique et de PAO, aux frais d'impression, aux envois postaux et aux frais de fonctionnement spécifiques en services déconcentrés liés aux enquêtes ;
- 567 234 € en AE et 512 943 € en CP en intervention (13 064 € en AE et 12 710 € en CP de transferts aux entreprises et 554 171 € en AE et 500 233 € en CP de transferts aux autres collectivités). Ces

dépenses concernent des subventions permettant de recueillir les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) dans certaines exploitations agricoles.

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), relevant d'une obligation européenne, a occupé, comme les années précédentes, une part prépondérante dans les dépenses. Ces dernières sont exécutées en services déconcentrés. Elles correspondent en AE à l'engagement des conventions signées avec les offices comptables pour la collecte du RICA 2023 (qui sera réalisée en 2024) et en CP, d'une part, au paiement des avances et acomptes au titre des conventions signées en 2023, et, d'autre part, au paiement du solde des conventions couvrant la collecte de l'exercice 2022 (collecté en 2023).

Des transferts ont été effectués vers d'autres lignes du programme 215, en particulier au titre de l'informatique à hauteur de 0,75 M€ en AE et 0,54 M€ en CP. Ce montant est inférieur à celui programmé en début d'exercice. La collecte et le traitement des données recueillies nécessitent l'utilisation de nombreuses applications, constituant le Système d'information de la statistique agricole. Des projets de modernisation de ces systèmes d'information ont été conçus, afin de sécuriser et fluidifier le traitement des données. Les principaux projets de modernisation concernent les applicatifs de collecte des données, pour lesquelles un projet mutualisé avec l'Insee de construction d'outils est en cours, la base de données sur laquelle sont construits les échantillons, qui fait l'objet d'une subvention européenne et enfin un projet, subventionné par l'Office français de la biodiversité, consistant à effectuer une expérimentation sur l'utilisation des données des logiciels de gestion parcellaire des exploitants agricoles afin de mesurer certaines pratiques culturales. Ces projets, dont la réalisation était initialement prévue en 2023, ont été en partie décalés sur 2024, ce qui décale d'autant l'exécution des crédits correspondants.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 5 009 348 € en AE et en CP dont 652 766 € au titre de reports de fonds de concours tardifs 2022.

Pour cette raison, les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 2 224 255 € en AE et de 1 644 669 € en CP.

#### RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Le recensement agricole a eu lieu en 2020, conformément au règlement européen voté par le Parlement Européen et le Conseil le 3 juillet 2018 (règlement dit Integrated Farm Survey - IFS). Cette opération statistique portant sur les données 2020 était obligatoire pour tous les États membres de l'UE.

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à -113 766 € en AE et 4 284 € en CP.

La consommation négative en AE s'explique par des opérations de régularisation budgétaire en lien avec des avances de marchés d'enquêtes IPSOS.

En CP, les dépenses correspondent notamment à la réalisation d'une vidéo de présentation des résultats du recensement agricole portant sur les signes officiels de la qualité et de l'origine, qui complète les publications effectuées sur le site Agreste.

#### ÉTUDES

Le programme ministériel d'études est établi chaque année par le comité de programmation des études du ministère présidé par le ministre ou son représentant, sur proposition du secrétariat général (SSP / centre d'études et de prospective), après recensement préalable des besoins des directions.

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 573 290 € en AE et 565 291 € en CP répartis comme suit :

- 411 297 € en AE et 500 494 € en CP en dépenses de fonctionnement ;
- 161 993 € en AE et 64 797 € en CP en dépenses d'intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 73 290 € en AE et de 65 291 € en CP.

En ce qui concerne le programme ministériel d'études 2023, les marchés correspondant à deux projets d'études ont pu être préparés et menés à terme en 2023. Un appel à projets de recherche, portant sur « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions », a été lancé à l'automne 2023 et a permis d'engager cinq conventions avec des équipes de recherche, pour un montant total de 294 000 €. Les études des programmes d'études 2021 et antérieurs ont pu être poursuivies, et pour certaines clôturées.

Sur cette sous-action, des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 150 439 € en AE=CP.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses (729 227 € en AE et 577 740 € en CP) concernent les subventions permettant de recueillir les données du RICA dans certaines exploitations agricoles pour 567 234 € en AE et 512 943 € en CP, ainsi que le programme ministériel d'études pour 161 993 € en AE et 64 797 € en CP.

### ACTION

03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 720 345 291 932 680	9 389 942 9 445 547	<b>345 110 287</b> <b>301 378 227</b>	335 720 345 291 932 680	9 594 178 9 552 088	<b>345 314 523</b> <b>301 484 768</b>

L'action 3 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer) » regroupe les postes de dépenses relatifs aux actions sanitaires et sociales, à la formation continue pour l'ingénierie des formations métiers du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation, aux loyers et charges immobilières des Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et aux autres moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Ces autres moyens de fonctionnement comprennent les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence (pour l'enseignement agricole en métropole et pour tous les agents en Outre-mer) ainsi que les dépenses spécifiques des agents inter-régionaux ou exerçant des missions centrales.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 188 062 € pour l'action 3.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	335 720 345	291 932 680	335 720 345	291 932 680
Rémunérations d'activité	212 948 957	180 457 658	212 948 957	180 457 658
Cotisations et contributions sociales	118 167 131	105 469 488	118 167 131	105 469 488
Prestations sociales et allocations diverses	4 604 257	6 005 534	4 604 257	6 005 534
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 389 942	8 940 406	9 594 178	9 044 669
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 389 942	8 940 406	9 594 178	9 044 669
Titre 5 : Dépenses d'investissement		389 962		389 816
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		389 962		389 816
Titre 6 : Dépenses d'intervention		115 179		117 603
Transferts aux collectivités territoriales		83 727		88 102
Transferts aux autres collectivités		31 452		29 502
<b>Total</b>	<b>345 110 287</b>	<b>301 378 227</b>	<b>345 314 523</b>	<b>301 484 768</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

## ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le budget d'action sociale constitue un élément de la politique de gestion des ressources humaines. Il permet d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent la contribution du ministère au coût de la restauration collective des agents des DRAAF et des établissements publics d'enseignement ne disposant pas de cantine scolaire, et la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affectés dans les DRAAF, les DAAF et les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignement.

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 754 175 € en AE et 1 682 977 € en CP réparties comme suit :

- 1 716 737 € en AE et 1 647 489 € en CP en fonctionnement ;
- 37 438 € en AE et 35 488 € en CP en intervention (5 986 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales et 31 452 € en AE et 29 502 € en CP de transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -421 595 € en AE et de -492 794 € en CP.

Cette sous-consommation est principalement due aux difficultés ponctuelles, au niveau local, à conventionner au titre de la surveillance médicale.

## FORMATION CONTINUE

Cette action couvre les dépenses destinées à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région qu'ils soient positionnés en DRAAF, en direction départementale interministérielle (DDI) ou dans les établissements d'enseignement agricole public.

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 2 142 155 € en AE et 2 107 915 € en CP répartis comme suit :

- 2 114 815 € en AE et 2 076 199 € en CP en fonctionnement ;
- 27 341 € en AE et 31 716 € en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -164 500 € en AE et de -198 740 € en CP en raison de notifications tardives de certains marchés interministériels, notamment celui relatif aux « Valeurs de la République ».

#### GESTION IMMOBILIÈRE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 279 664 € en AE et 328 795 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -34 190 € en AE et supérieures de 14 534 € en CP.

Ces crédits concernent deux types de dépenses :

- Les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF ;
- le paiement des loyers, des charges et fluides des services implantés ainsi que les travaux sur les bâtiments dans les COM.

#### AUTRES MOYENS

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 5 269 553 € en AE et de 5 432 401 € en CP répartis comme suit :

- 4 829 191 € en AE et 4 992 185 € en CP en fonctionnement ;
- 389 962 € en AE et 389 816 € en CP en investissement ;
- 50 400 € en AE et en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 2 518 570 € en AE et de 2 477 589 € en CP.

L'exécution importante sur ce poste « autres moyens » s'explique notamment par les dépenses réalisées par les services au titre de la mesure « assistance technique au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ».

Sur cette activité, des fonds de concours ont été rattachés pour un montant de 2 701 884 € en AE et en CP. Par ailleurs, 1 630 426 € en AE et en CP ont été reportés au titre des reports de fonds de concours tardifs 2022.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses, soit 389 816 € en AE=CP, représentent 7 % du total de l'exécution de la sous-action « Autres moyens ». Elles concernent principalement l'acquisition de véhicules, et des achats divers (y compris de mobilier).

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses, soit 115 179 € en AE et 117 603 € en CP, concernent :

- les actions sanitaires et sociales pour 37 438 € en AE et 35 488 € en CP ;
- la formation continue pour 27 341 € en AE et 31 716 € en CP ;
- les autres moyens pour 50 400 € en AE=CP.

**ACTION****04 – Moyens communs**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Moyens communs	44 705 143 39 181 256	66 564 270 33 061 267	<b>111 269 413</b> <b>72 242 523</b>	44 705 143 39 181 256	47 779 145 33 878 007	<b>92 484 288</b> <b>73 059 263</b>

L'action 4 « Moyens communs » correspond aux moyens mis à disposition de l'ensemble de la communauté de travail du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 602 556 € pour l'action 4.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	44 705 143	39 181 256	44 705 143	39 181 256
Rémunérations d'activité	30 205 710	25 769 697	30 205 710	25 769 697
Cotisations et contributions sociales	14 423 025	13 159 355	14 423 025	13 159 355
Prestations sociales et allocations diverses	76 408	252 204	76 408	252 204
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 920 056	27 211 602	18 751 088	26 902 166
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 544 987	26 155 022	17 376 019	25 845 585
Subventions pour charges de service public	1 375 069	1 056 580	1 375 069	1 056 581
Titre 5 : Dépenses d'investissement	44 054 214	5 204 939	28 438 057	6 331 116
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	43 836 823	4 819 440	28 220 666	5 462 988
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		189 847		672 476
Subventions pour charges d'investissement	217 391	195 652	217 391	195 652
Titre 6 : Dépenses d'intervention	590 000	644 726	590 000	644 726
Transferts aux entreprises	140 000		140 000	
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	500 000	450 000	500 000
Transferts aux autres collectivités		144 726		144 726
<b>Total</b>	<b>111 269 413</b>	<b>72 242 523</b>	<b>92 484 288</b>	<b>73 059 263</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION**

Une part importante des crédits est consacrée à la communication événementielle et institutionnelle notamment lors du Salon international de l'agriculture et des salons professionnels agricoles. Des actions de communication externe telles que des campagnes d'information et des actions de communication interne sont également conduites

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 1 645 044 € en AE et 1 305 688 € en CP répartis comme suit :

- 1 620 344 € en AE et 1 280 988 € en CP en fonctionnement ;



- 24 700 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 393 606 € en AE et 54 250 € en CP, du fait de dépenses supplémentaires supportées dans le cadre du Salon international de l'agriculture 2023 (frais afférents au marché événementiel interministériel dédié), de la refonte du site intranet (recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité du Design system de l'État et des mesures d'accessibilité) et du projet de mise en place du site « recrutement » du MASA.

Sur cette activité, des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 6 000 € en AE et CP.

#### FRAIS JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS CIVILES

Les frais judiciaires et réparations civiles permettent de payer les condamnations juridictionnelles, les dommages, intérêts et indemnités, les honoraires d'avocats et d'auxiliaires de justice ainsi que les frais de procédure.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 083 114 € en AE et 1 107 564 € CP. Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -760 188 € en AE et de -735 739 € en CP du fait de contentieux moins coûteux qu'estimés.

Il est à noter que les contentieux dont les montants sont supérieurs à 250 000 € sont pris en charge par le programme dont la mise en œuvre a généré le contentieux.

#### REFORME DE L'ÉTAT

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme du ministère. Ce fonds constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'État et la modernisation de l'action publique.

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 725 986 € en AE et 372 004 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 246 595 € en AE en raison notamment de la prise en charge sur cette activité des prestations d'accompagnement des agents dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur. En CP, l'écart à la LFI (-107 387 €) s'explique par un retard dans la facturation de prestations de coaching collectif et d'intelligence collective.

#### FONCTIONNEMENT DE L'INFOMA

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 252 232 € en AE et CP. L'écart aux prévisions de la LFI est de 340 227 €. Pour mémoire, a été versée en 2022, en avance de phase sur l'exercice suivant, une subvention de 200 000 € à l'Institut national de formation des personnels du Ministère de l'Agriculture, destinée à assurer une formation dans le cadre de la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments. Par ailleurs, une mise en réserve initiale de 140 227 € en AE=CP a été appliquée.

#### REMBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU MASA

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 342 693 € en AE et CP. Elles concernent le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition du ministère (hors Mutualité sociale agricole), notamment au titre du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (218 849 € en AE=CP).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -157 307 € en AE et CP.

#### AUTRES FINANCEMENTS DE PERSONNEL

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 763 496 € en AE et à 760 826 € en CP répartis comme suit :

- 263 496 € en AE et 260 826 € en CP en fonctionnement ;
- 500 000 € en AE et en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Les dépenses ont notamment concerné le remboursement des agents mis à disposition du MASA par la Mutualité Sociale agricole (MSA) pour un montant de 254 131 € en AE et en CP, ainsi que sur la subvention programmée pour le Gouvernement de Polynésie (500 000 € en AE et en CP) au titre de la convention relative à la rémunération des fonctionnaires du cadre de l'État pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -11 504 € en AE et de -14 174 € en CP.

## POLITIQUE IMMOBILIÈRE - RENOVATION

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 4 566 627 € en AE et à 5 398 932 € en CP répartis comme suit :

- 905 184 € en AE et 1 003 565 € en CP en fonctionnement ;
- 3 661 442 € en AE et 4 395 367 € en CP en investissement.

Sur cette sous-action, le montant des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE, dépenses pluriannuelles) est de 22 885 458 € au 31/12/2023.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI, d'une part, de -20 907 424 € en AE dont une partie a été affectée sur tranche fonctionnelle et, d'autre part, de -4 630 172 € en CP. Ces évolutions sont liées à la nature pluriannuelle des opérations de travaux et d'évolution d'échéancier associé (Cf. infra)

### Administration centrale :

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) s'est engagé dans la mise en œuvre de sa stratégie immobilière déclinée dans le cadre de ses schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) de son administration centrale 2014-2018, puis 2019-2023, et va désormais se prolonger dans le cadre du SPSI 2024-2028, en cours d'élaboration.

Une première phase de travaux entre 2013 et 2015 a permis de rénover deux des cinq bâtiments du site de Varenne pour environ 8 M€. Après une pause en 2016, le MASA a relancé en 2017 les études concernant les trois bâtiments restants. Les travaux de rénovation des trois bâtiments ont respectivement été réceptionnés en 2020, 2022 et 2023. Deux de ces bâtiments ont été livrés en 2021 et en 2022, le dernier le sera fin 2023. Les travaux de Varenne sont financés en partie sur le programme 215 et en partie sur le programme 723.

Par ailleurs, le MASA met en œuvre un plan de rénovation des huisseries sur les sites de Varenne et Barbet de Jouy. Les travaux, en partie réalisés en 2019, se poursuivent, par tranches jusqu'en 2025 et seront également financés via le BOP 723.

Les études pour les travaux du site de Maine ont débuté en 2022 à hauteur de 100 k€ en AE et de 125 k€ en CP. La phase de sélection des candidats dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre et le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au lauréat en décembre 2023. Les marchés de travaux devraient être engagés à la fin de l'année 2024 pour un emménagement au premier semestre 2027.

Le MASA a finalisé en 2016 son schéma directeur électrique sur les sites d'administration centrale de Paris et Toulouse. Approuvé par la secrétaire générale et la haute fonctionnaire de défense et de sécurité, il se fixe des objectifs de qualité de fourniture et de sécurisation en énergie électrique. Les études et travaux débiteront en 2024 et prendront fin en 2025 sur le site de Toulouse. Par ailleurs, dans le cadre du plan de sobriété énergétique, le MASA souhaite récupérer la chaleur produite par son datacenter interministériel situé à Auzeville pour la réutiliser pour le chauffage du bâtiment administratif accolé.

Enfin, le MASA prévoit pour l'ensemble des sites parisiens et son centre informatique de Toulouse des crédits permettant de réaliser des travaux courants d'entretien et de maintenance.

### Services déconcentrés d'outre-mer :

Le MASA poursuit sa politique de soutien à l'immobilier de ses services de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'outre-mer dont les conditions d'hébergement sont souvent dégradées (bâtiments vétustes, services répartis sur plusieurs sites, etc.).

Par ailleurs, le MASA prévoit chaque année des crédits permettant de faire face aux besoins urgents que rencontrent régulièrement les DAAF.

L'écart à la prévision s'explique principalement par :

- Le projet de réhabilitation du site de Maine, les travaux devraient démarrer à la fin de l'année 2024 pour un emménagement au premier semestre 2027. La dépense s'élève à 2,96 M€ en AE et 0,40 M€ en CP en 2023 ;
- Pour les travaux de réhabilitation de trois bâtiments du site de Varenne, le montant total des dépenses 2023 s'établit à 3,9 M€ en CP ;
- Pour les travaux de restauration des façades de deux bâtiments du site de Varenne, le montant des dépenses 2023 s'établit à 0,22 M€ en AE et 39 k€ en CP. Pour les autres façades, les travaux devraient être engagés au 4<sup>e</sup> trimestre 2024.

#### POLITIQUE IMMOBILIÈRE – MAISONS-ALFORT

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 194 729 € en AE et à 6 053 € en CP répartis comme suit :

- 6 053 € en AE et en CP en fonctionnement ;
- 188 676 € en AE en investissement.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 194 729 € en AE et inférieures de -1 578 853 € en CP du fait du report du lancement de l'opération de regroupement des opérateurs du ministère sur le site domanial de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. La phase 1 du projet (siège ONF) a été livrée en mai 2022 ; le personnel du siège de l'ONF travaille désormais sur un seul et même site. La phase 2 qui vise à construire deux nouveaux bâtiments pour accueillir les opérateurs actuellement situés à Montreuil sur le site de l'Arboreal dont le loyer s'élève à 17 M€, charges incluses, a redémarré en 2023.

Les études relatives à l'installation des opérateurs du MASA avaient démarré en 2021 avec le recrutement des assistances à maîtrise d'ouvrage spécialisées (AMO programmiste et juridique). L'opération a connu un décalage dans le temps pour tenir compte des besoins nouveaux de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort dont les promotions sont amenées à augmenter, ce qui conduit à modifier le programme pour tenir compte de cette nouvelle contrainte. Le marché global de performance sera engagé en 2025 et les travaux de construction se réaliseront entre 2026 et 2029.

Sur cette sous-action, le montant des AENE est de 11 190 393 € au 31 décembre 2023.

#### POLITIQUE INFORMATIQUE

Tous titres confondus, les dépenses s'élèvent à 22 487 346 € en AE et 23 332 016 € en CP répartis comme suit :

- 21 208 152 € en AE et 21 471 893 € en CP en fonctionnement ;
- 1 159 168 € en AE et 1 740 097 € en CP en investissement ;
- 120 026 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de -11 586 151 € en AE et de -5 816 397 € en CP.

Cette sous-réalisation s'explique notamment par :

- des retards dans le déploiement des nouveaux marchés de téléphonie fixe ;
- des difficultés opérationnelles relatives au démarrage du projet de sortie d'Orion des système d'information du MASA. Le projet dit SOROR a ainsi connu du retard dans le lancement et dans la mise en œuvre de la réécriture sous ANGULAR des système d'information pilotes sélectionnés INDEXA 2 (*inscription et résultats aux examens de l'enseignement agricole*) et OPHELIA (*système d'information de la forêt*) et dans la réécriture de l'application SIGAL de la DGAL (reportée à 2024) ;
- différents glissements de calendrier sur les systèmes d'information de l'économie agricole, et sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'information de l'alimentation ;
- le retard d'une partie des opérations de décommissionnement de serveurs, ainsi que des projets liés à la mise en place des traces techniques et réglementaires ;

- l'arrivée tardive d'attributions de produits, en ressources, pour un montant de 587 544 €. Pour mémoire, 979 858 € en AE et CP d'attributions de produits ont été rattachées au titre de la politique informatique en 2023.

Sur cette sous-action, le montant des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) est de 7 638 722 € au 31 décembre 2023.

Le programme 215 regroupe les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information pour l'ensemble des politiques publiques soutenues par le ministère hors modernisation du système d'information de l'alimentation porté par le programme 206, et certains systèmes d'information métiers portés par les programmes 143 et 149.

#### Services bureautiques

L'activité « services bureautiques » recouvre les dépenses afférentes aux postes de travail, solutions d'impression et télécommunication individuelles, qu'il s'agisse principalement de dépenses de fonctionnement (abonnements, licences diverses, dépenses de support et de maintenance) ou de renouvellement de matériels ou d'amélioration du service aux utilisateurs.

Les dépenses correspondent à des besoins de quatre grandes natures : le maintien en conditions opérationnelles visant notamment la prise en compte des évolutions fonctionnelles (MCO), le maintien en conditions de sécurité des applications et systèmes existants (MCS), les besoins incompressibles correspondant à des dépenses récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'information du MASA (abonnements et licences liées au poste de travail, engagements fermes liés aux marchés publics en cours, etc.) et les projets liés à la transformation numérique du ministère, en cohérence avec la feuille de route ministérielle « Numérique et données publiques » en cours d'adoption.

En 2023, les actions ont essentiellement porté sur la gestion de la messagerie en lien avec l'offre du ministère en charge de l'environnement (Mel), les licences d'exploitation bureautique de l'ensemble des postes en administration centrale et en direction régionale, le renouvellement pour 3 ans de licences de visio-conférence (offre WEBEX), et la poursuite des projets d'amélioration des équipements de visio-conférence des différents sites d'administration centrale.

#### Services infrastructures

L'activité « services d'infrastructures » recouvre les dépenses concernant le fonctionnement récurrent global des infrastructures informatiques du MASA (réseaux d'interconnexion, centre de production d'Auzeville, services de sécurité) ainsi que les projets de modernisation du centre de production qui doivent se poursuivre tant que des systèmes d'information restent hébergés. Les dépenses correspondent à des besoins de trois grandes natures :

- les dépenses incompressibles : très importantes au sein de cette activité, elles correspondent aux dépenses récurrentes nécessaires au bon fonctionnement du datacenter du ministère (électricité, licences et abonnements divers liées aux réseaux d'interconnexion, centre de production d'Auzeville, services de sécurité, etc.) ;
- le maintien en conditions de sécurité des systèmes existants (MCS) ;
- le maintien en conditions opérationnelles visant notamment la prise en compte d'évolution et améliorations fonctionnelles (MCO), et dans une moindre mesure concernant cette activité, à la transformation numérique du ministère.

Divers projets ont été mis en œuvre en 2023, parmi lesquels le projet de renouvellement de l'offre de stockage via l'acquisition de nouvelles baies, dont une grande partie était obsolète et en limite de capacité, mais aussi la mise en œuvre de la migration des derniers serveurs des DRAAF vers des serveurs plus récents et sécuritaires.

#### Services applicatifs

La quasi-totalité des dépenses informatiques de l'activité « Applicatifs » sur le programme 215 porte, d'une part, sur le développement et le maintien en conditions opérationnelles des applications métiers et supports existantes des directions et services du MASA, et, d'autre part, sur le financement de nouveaux projets applicatifs afin de répondre aux nouveaux besoins et usages. Les prestations correspondantes sont pour l'essentiel externalisées dans le cadre de marchés de développement et d'assistance à maîtrise d'œuvre (AMOE), le service du numérique du MASA assurant pour sa part, s'agissant de cette activité, les missions de cadrage et de pilotage des projets.

Les dépenses correspondent à des besoins de trois grandes natures : le maintien en conditions opérationnelles visant notamment la prise en compte des évolutions fonctionnelles et réglementaires (MCO), le maintien en conditions de sécurité des applications existantes (MCS), et les projets liés à la mise en œuvre à la transformation numérique du MASA. De manière générale, les dépenses de l'activité « applicatifs » s'inscrivent pour l'essentiel au sein de programmes pluriannuels de fonctionnement ou d'investissements, dont certains associent des partenaires extérieurs (autres ministères, opérateurs, DINUM, etc.), notamment ceux cités dans la feuille de route ministérielle « numérique et données publiques ».

En 2023, les principales actions ont porté sur les éléments suivants :

- Statistiques : s'agissant du quartier « Référentiels » du système d'information de la statistique agricole (CASSIS), refonte de l'application base de sondage des exploitations agricoles (BALSA). S'agissant du quartier « Diffusion », l'année 2023 a permis la finalisation des chantiers engagés en 2022 : audit technique, organisationnel et fonctionnel, audit d'ergonomie, enquête de lectorat, suivi de consultations diverses, .... Enfin, diverses actions de mise en condition de sécurité (MCS) ont été conduites.
- Enseignement agricole : maintenance et évolution sur les outils de la DGER assurant la gestion des postes et des services des enseignants du public et du privé.
- Économie agricole : les contributions du programme 215 aux besoins exprimés par la DGPE ont à titre principal porté sur la poursuite des chantiers de refonte des systèmes d'information forestiers. Pour mémoire, l'outil de gestion des calamités agricoles est quasi-intégralement financé via le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA).
- Alimentation : la contribution du programme 215 aux besoins exprimés par la DGAL ont porté sur des actions de mise en condition de sécurité (MCS).
- Ressources humaines : les activités ont principalement porté sur l'acquisition et l'adaptation aux besoins du MASA d'un site recruteur interne, permettant de remplacer l'outil ministériel faisant aujourd'hui l'interface avec Choisir le Service Public ainsi que sur le maintien en condition opérationnel (MCO) du SI Agorha pour ses modules « primes » et « mobilité », les évolutions réglementaires et de process dans le calcul des primes et la gestion des mobilités nécessitant d'effectuer des modifications régulières dans l'outil.
- Autres systèmes d'information : s'agissant des besoins du bureau du cabinet, l'année 2023 a vu le lancement du remplacement de l'application Découverte par une nouvelle application de gestion de courrier (en complément de solutions interministérielles). Par ailleurs, des évolutions et optimisations ont été conduites sur le bulletin officiel du ministère (BO AGRI) ou encore sur les outils de contrôle de gestion (NOMADE).

#### Services mutualisés

L'activité « services mutualisés » inclut d'une part les composants applicatifs sous-tendant l'ensemble des systèmes d'information développés par le MASA et, d'autre part, la réalisation et le MCO de services applicatifs transverses. Les dépenses correspondent à des besoins de trois grandes natures :

- les dépenses incompressibles, qui correspondent aux dépenses récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des systèmes mutualisés ;
- le maintien en conditions de sécurité des systèmes existants (MCS) ;
- le maintien en conditions opérationnelles visant notamment la prise en compte d'évolutions et améliorations fonctionnelles et réglementaires (MCO) et la transformation numérique du MASA conformément aux orientations retenues dans la feuille de route « Numérique et données publiques ».

En 2023, les principales actions ont porté sur les projets suivants :

- sur les outils décisionnels, la mise en conformité de sécurité de l'ensemble des couches de plateformes existantes ;
- sur l'outil SIRIUS (plateforme d'échanges permettant la mise en œuvre du principe du DLNUF (dites le nous un fois), diverses actions d'amélioration technique et fonctionnelle du produit, des migrations d'API (interface de programmation d'application) et des actions de rétrodocumentation ;
- diverses opérations de migration de composants, de montées de versions et de décommissionnements de composants obsolètes ;
- des actions de maintien en condition opérationnelle et de sécurité du cadriciel ORION dans l'attente de son remplacement dans le cadre du projet SOROR.

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement ont été précisées dans la rubrique relative au fonctionnement. Elles relèvent principalement de la politique immobilière (3 850 118 € en AE et 4 395 367 € en CP) et de l'informatique (1 159 168 € en AE et 1 740 097 € en CP). Une subvention d'investissement de 195 652 € en AE=CP a également été versée à l'INFOMA.

#### **DÉPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention ont été détaillées dans la rubrique relative au fonctionnement. Elles concernent principalement le Gouvernement de Polynésie pour 500 000 € en AE=CP (cf « Autres financements de personnels ») et FranceAgriMer pour 120 026 € en AE=CP (cf « Politique informatique »). Par ailleurs, 24 700 € ont été versés à des associations dans le cadre des actions de communication.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>101 000</b>	<b>101 000</b>			<b>120 026</b>	<b>120 026</b>
Transferts	101 000	101 000			120 026	120 026
<b>INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)</b>	<b>1 495 690</b>	<b>1 495 690</b>	<b>1 592 460</b>	<b>1 592 460</b>	<b>1 252 232</b>	<b>1 252 233</b>
Subventions pour charges de service public	1 495 690	1 495 690	1 375 069	1 375 069	1 056 580	1 056 581
Subventions d'investissement			217 391	217 391	195 652	195 652
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>33 640</b>	<b>13 456</b>			<b>19 993</b>	<b>18 089</b>
Transferts	33 640	13 456			19 993	18 089
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>					<b>67 000</b>	<b>26 800</b>
Transferts					67 000	26 800
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>0</b>					
Transferts	0					
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>-677</b>					
Subventions pour charges de service public	-677					
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>					<b>63 004</b>	<b>25 202</b>
Subventions pour charges de service public					63 004	25 202
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>804 529</b>	<b>804 529</b>			<b>1 091 598</b>	<b>1 091 598</b>
Transferts	804 529	804 529			1 091 598	1 091 598
<b>Total</b>	<b>2 434 182</b>	<b>2 414 675</b>	<b>1 592 460</b>	<b>1 592 460</b>	<b>2 613 853</b>	<b>2 533 948</b>
Total des subventions pour charges de service public	1 495 013	1 495 690	1 375 069	1 375 069	1 119 584	1 081 783
Total des transferts	939 169	918 985			1 298 617	1 256 513
Total des subventions d'investissement			217 391	217 391	195 652	195 652

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention versée à l'Institut national de formation des personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA) s'élève à 1 252 232 € en AE et CP, dont 195 652 € de subvention d'investissement. L'écart aux prévisions de la LFI est de 340 227 €. Cet écart s'explique par le versement en 2022, en avance de phase sur l'exercice suivant, d'une subvention de 200 000 €, destinée à assurer une formation dans le cadre de la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments, d'une part. D'autre part, une mise en réserve initiale de 140 227 € en AE=CP a été appliquée.

Par ailleurs, 1 281 715 € de crédits de paiements ont été versés à différents opérateurs :

- Le transfert de 120 026 € au profit de FranceAgriMer concerne la réalisation de prestations informatiques ;
- Concernant les différents établissements d'enseignement et de recherche, les paiements, soit 1 161 689 €, concernent l'organisation de formations ou la participation aux frais de fonctionnement immobilier (essentiellement fluides).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	Réalisation 2022	44	5	0	0	0
	Prévision 2023	45	6	0	0	0
	Réalisation 2023	44	4	0	0	0
<b>Total</b>		<b>44</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>45</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>44</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

L'INFOMA a respecté son plafond d'emplois 2023.

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	0

Le schéma d'emplois exécuté est de 0 ETP, conformément à la prévision.



## Opérateurs

### OPÉRATEUR

INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INFOMA a été créé par le décret n° 97-270 du 19 mars 1997.

Il est chargé de la formation professionnelle initiale des agents du corps des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (TSMA) dans trois spécialités : forêt et territoires ruraux, techniques et économie agricoles, vétérinaire et alimentaire, du grade technicien (T1) au grade supérieur (T2).

Il est également chargé des actions de formation à destination des agents du MASA au titre du Programme National de Formation, notamment dans le domaine de la politique agricole commune (PAC), du Brexit, du contrôle sanitaire.

Par ailleurs, il propose des formations en prestation et s'est engagé dans le développement de produits de formations ouvertes à distance.

L'INFOMA a connu en 2023, un important surcroît d'activités avec l'accompagnement par la formation de la mise en place de la police sanitaire unique (PSU), dans le domaine de la santé sanitaire des aliments (SSA).

Dans ce cadre, deux nouveaux dispositifs ont été mis en œuvre :

- un parcours de formation des lauréats du concours exceptionnel de TSMA,
- un parcours spécifique de 4 mois pour les agents contractuels.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>12</b>	<b>8</b>			<b>9</b>	<b>12</b>
Transferts	12	8			9	12

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	<b>1 496</b>	<b>1 496</b>	<b>1 592</b>	<b>1 592</b>	<b>1 252</b>	<b>1 252</b>
Subventions pour charges de service public	1 496	1 496	1 375	1 375	1 057	1 057
Subventions d'investissement			217	217	196	196
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>260</b>	<b>91</b>				<b>85</b>
Transferts	260	91				85
<b>Total</b>	<b>1 768</b>	<b>1 595</b>	<b>1 592</b>	<b>1 592</b>	<b>1 261</b>	<b>1 349</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention versée à l'INFOMA s'élève à 1 252 232 € en AE et CP, dont 195 652 € de subvention pour charges d'investissement. L'écart aux prévisions LFI provient du montant de la réserve de précaution.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place par le MASA d'une police sanitaire unique en matière de sécurité des aliments, mission auparavant partagée entre la DGAL et la DGCCRF, une subvention de 0,20 M€ avait été budgétée en loi de finances pour 2023. Celle-ci ayant été versée en avance de phase (fin 2022), les crédits alloués à l'INFOMA en 2023 ont été minorés à due concurrence.

Les transferts en provenance du programme 148 permettent de financer la classe « Prépa Talents » qui accueille des élèves souhaitant préparer le concours de technicien supérieur du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Les fonds en provenance du programme 206 concernent une subvention allouée dans le cadre de l'utilisation de la plateforme GALATEE, permettant un accès direct à une réglementation mise à jour et consolidée dans les domaines d'activité de la DGAL.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	383	231	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	1 253 1 253	1 153 1 153
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 187	1 881	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	91	5
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	376	343	Revenus d'activité et autres produits	868	707
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	376	343	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	10	9
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	78	58
<b>Total des charges</b>	<b>2 570</b>	<b>2 112</b>	<b>Total des produits</b>	<b>2 213</b>	<b>1 865</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	357	247
Total : équilibre du CR	2 570	2 112	Total : équilibre du CR	2 570	2 112

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	70		Capacité d'autofinancement		29
Investissements	222	264	Financement de l'actif par l'État	200	196
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	10	9
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>292</b>	<b>264</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>210</b>	<b>234</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	82	30

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
2 580	1 963	2 633

L'INFOMA génère une trésorerie de 2,63 M€, nettement supérieure aux prévisions et en amélioration par rapport à l'exercice 2022.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	391	391	249	249
Fonctionnement	1 803	1 803	1 573	1 473
Intervention	0	0	0	0
Investissement	222	222	260	220
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>2 416</b>	<b>2 416</b>	<b>2 082</b>	<b>1 941</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 697</b>	<b>1 417</b>
Subvention pour charges de service public	1 253	1 057
Autres financements de l'État	286	280
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	157	80
<b>Recettes fléchées</b>	<b>638</b>	<b>573</b>
Financements de l'État fléchés	638	573
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>2 335</b>	<b>1 990</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>82</b>	<b>0</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Formation initiale	137	901	901	0	0	0	0	1 037	1 037
	103	819	792	0	0	0	0	922	895
2- Formation continue	226	469	469	0	0	0	0	696	696
	126	304	276	0	0	0	0	430	402
3- Galatée	0	6	6	0	0	0	0	6	6
	0	5	7	0	0	0	0	5	7
4- Fonctions support	28	428	428	0	0	222	222	678	678
	20	445	397	0	0	260	220	725	637
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>1 803</b>	<b>1 803</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>222</b>	<b>222</b>	<b>2 416</b>	<b>2 416</b>
	<b>249</b>	<b>1 573</b>	<b>1 473</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>260</b>	<b>220</b>	<b>2 082</b>	<b>1 941</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>82</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>82</b>	<b>0</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>53</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	68	202
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>82</b>	<b>54</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>54</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>82</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	149	148
<b>Total des financements</b>	<b>82</b>	<b>54</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
– sous plafond	5	6	4
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>44</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	44	45	44
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, le plafond d'emplois de l'INFOMA est exécuté à hauteur de 4,41 ETPT correspondant à 809 interventions en formation initiale et 385 intervenants en formation continue.

Pour mémoire, le plafond relatif au personnel permanent rémunéré par le programme 215 a été exécuté à hauteur de 43,5 ETPT.